

# **FICHE ASSAINISSEMENT**

**Complété par la commune en 2019**

## **Pour assainissement collectif**

**La commune dispose-t-elle d'un schéma directeur d'assainissement ?**

**Oui – Schéma directeur établi en 2007**

**Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?**

**Données de projets pour pouvoir évaluer si la capacité est suffisante**

Zones ouvertes à l'urbanisation	Dénomination de la zone	Programmation logements	Echéance remplissage totale	Estimation nombre d'habitant en plus
U	Usine de clermont	20 logt intermediaires et collectif	2025	48
AU	Senes	4 maisons	2022	10
AU	Grandes prairies	18 logt intermédiaires	2025	43
AU	Gare	20 logt intermediaires et collectif	2030	48

### **>CAPACITE STEP MALATAVERNE**

**La capacité de la STEP est de 1900 eq habitant (source document de construction de la STEP de 1997 et Schéma directeur 490-01 de 2007).**

**Le nombre d'habitants au 01/01/2018 (source INSEE) est de 1445 habitants.**

**Le projets de révision du PLU porterait la population à l'horizon 2030 avec une répartition comme suit :**

- Population actuelle 1445 habitants**
- Population saisonnière 250 habitants**
- Population en croissance PLU 225 habitants**

**Soit une population cible de 1920 habitants**

**Conformément au Schéma directeur de 2007, les zones préconisées en assainissement autonome le sont restés, et toutes les nouvelles constructions en dehors de ces zones ont été raccordés au réseau collectif (donc inclus dans le nombre d'habitants actuel).**

**La capacité de la STEP est donc suffisante pour la projection de population envisagée par le futur PLU.**

### >CAPACITE RESEAUX ASSAINISSEMENT :

-Les réseaux arrivant des 2 antennes en STEP sont en valeurs minimales de diamètre 200 mm

-Les réseaux desservant les zones projets du PLU sont positionnés en amont comme suit :

-Senes = Canalisation diamètre 150 mm

-Grandes prairies = Canalisation diamètre 150 mm

-Gare = Canalisation Est diamètre 200 mm et Ouest 150 mm

-Les réseaux étant identiques en section au schéma directeur de 2007, et les hypothèses d'évolution démographique retenues par le même schéma directeur étant enveloppe par rapport aux projections du futur PLU, la capacité du réseau d'assainissement est donc suffisante

### >CONCLUSION

Les projections d'évolution de population prévues par le futur PLU à l'horizon 2030, s'inscrivent dans les hypothèses prises lors de l'établissement du Schéma Directeur 490-01 de 2007.

Les capacités de la STEP Malataverne et du réseau d'assainissement sont donc suffisantes pour absorber ces évolutions.

### Pour les données relatives à la station épuration

	Renseignement à fournir	Commentaire
1	Station épuration	STEP Malataverne
2	Historique de la station	Construction 1997
3	Régime administratif Loi sur l'eau	Loi sur l'eau du 03/01/1992
4	Type et traitement en place et projet	Décantation en bassin Boues activées
5	Capacité actuelle de traitement (ou capacité nominale de la station)xxxEQH xxkg db05/j xx m3/j	Capacité = 1900 eqH soit 114 kg db05/j  Valeur réelle produite = 103 Kg db05/j soit 1717 eqH
6	Donnée suite à bilan 24h	72 Kg db05/j soit 1200 eqH

### Pour les données relatives au réseau

	Renseignement à fournir	Exemple de commentaire
1	Equipement et fonctionnement des réseaux	Réseau gravitaire, avec un poste de relèvement au Chatras Réseau séparatif EP/EU
2	Réalisation de l'étude de diagnostic	En 2007 à l'établissement du schéma directeur
3	Type du réseau	Gravitaire avec un poste de relèvement au Chatras
4	Bassins d'orage	Néant
5	Deversoirs d'orage	1 en STEP

6	Postes de relèvement	1 au Chatras
7	Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station	Environ 20% mais non mesurée
8	Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le MO	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le diagnostic a permis de classés des secteurs permettant de définir les filières adaptées à chaque point de la commune.</li> <li>-Les 26 habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif sont maintenues dans cette configuration</li> <li>-Toutes les nouvelles constructions se sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.</li> <li>-La mise en réseau séparatif de certaines constructions a été réalisé (environ 6)</li> <li>-Toutes les nouvelles constructions sont obligatoirement en réseaux séparatifs</li> <li>-Le diagnostic identifiait la présence d'une quantité importante en eaux claires à l'arrivée à la STEP. Des travaux ont donc été réalisés pour le chemisage du collecteur EU du Fanjaret en 2014</li> </ul>